



L'intersyndicale a rencontré mardi 27 février la Direction Générale afin de recenser les thèmes qui doivent faire l'objet de réelles négociations.

En préambule, l'intersyndicale a dénoncé le fait que des directions avaient prélevé trois jours de grève sur le seul mois de février. La direction générale a convenu que cela était contraire aux consignes qu'elle avait données sur les modalités de retenue.

Cette première des quatre réunions prévues a traité des questions de rémunération.

L'intersyndicale a porté dans l'unité les revendications suivantes :

- Réouverture du dossier « indemnitaire » :
 - Résorption des contentieux issus de l'harmonisation ;
 - Frais de mission, de déplacement, de stage, de transport ;
 - Garantie de maintien de la rémunération, indemnité de mobilité géographique.
- Transparence des moyens budgétaires.
- Règlement du contentieux lié à l'attribution partielle des primes de réformes et à la performance.
- Conditions d'attribution de la NBI.
- Revalorisation des régimes indemnitaires.

La Direction générale a communiqué aux organisations syndicales les points sur lesquels elle souhaitait négocier :

- Bilan du dossier « harmonisation indemnitaire à la DGI » du printemps 2006 ;
- Amendements au dispositif ministériel sur les frais de mission propres à la DGI ;
- Nouveau régime indemnitaire de l'EDRA ;
- Mise en œuvre des dispositions du plan Jacob à la DGI ;
- Amélioration de la transparence des rémunérations à la DGI.

Après de nombreux échanges avec les organisations syndicales, la Direction générale s'est déclarée prête à ouvrir des négociations sur les thèmes suivants :

- **Bilan/ajustement de l'harmonisation indemnitaire, transparence des rémunérations, état des lieux de la NBI.**
- **Bilan des rémunérations versées au titre de la performance et des réformes.**
- **Réunion de suivi sur les dossiers « garantie individuelle de maintien de la rémunération » et « indemnité de mobilité géographique ».**
- **Frais de mission et de déplacements.**
- **Mise en œuvre du plan Jacob à la DGI.**
- **Régime indemnitaire des EDRA.**

L'intersyndicale appréciera globalement les possibilités réelles de négociations à l'issue des 4 réunions prévues sur les thèmes revendicatifs.

(Jeudi 1^{er} mars : règles de gestion – Mardi 6 mars : conditions de travail – Jeudi 8 mars : emplois)

Le 28 février 2007